

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/394

Objet : Autorisation de signature de la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) avec Île-de-France Mobilités

Séance du mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 11 décembre 2025, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 22

Excusés

représentés : 10

Absents : 3

* Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°2 et a quitté la séance à 20h55 après le vote du point n°19

**A quitté la séance à 20h16 avant le vote du point n°6 en confiant son pouvoir à J.-P. Monteiro Teixeira

*** Représentée par N. Siana jusqu'à son arrivée à 20h52 au cours de la présentation des points n°18 et 19

****A quitté la séance à 21h16 en confiant son pouvoir à G. Melin au cours de la présentation du point n°27

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani****, Fabrice Deraedt, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec**, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges*** Omar Abbazi*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, José Peres, Christine Tisserand, Claude Stillen, Laurent Stillen, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Annabelle Mallet, Véronique Gauthier à Fabrice Deraedt, Serge Mercieca à Josiane Berrebi, Claudine Cordes à Siegfried Van Waerbeke, Dounia Lebig à Omar Abbazi, Nejla Toptas à Denise Poezevara, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec jusqu'à 20h16 puis à Valérie Marion pour le reste de la séance, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Yvrose Jameau à Marcus M'Boudou, Christian Amar Henni à José Peres

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
17 décembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/394

Objet : Autorisation de signature de la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) avec Île-de-France Mobilités

Education

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Serge MERCIECA, Adjoint au Maire chargé de l'Education et des Activités périscolaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des transports, et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16-12, R.1241-1 à R.1241-66 et R.3111-15 à D.3111-36,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education et Jeunesse en date du 10 décembre 2025,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer aux enfants domiciliés dans le quartier de Grand Bourg un circuit spécial de transport scolaire en raison de la dangerosité du trajet (absence de trottoir chemin de Trousseau),

CONSIDERANT l'intérêt de proposer aux enfants domiciliés dans le quartier de la Gare un circuit spécial de transport scolaire en raison de la distance importante jusqu'au collège Jean-Lurçat (38 min de marche à pied) et l'absence de ligne régulière effectuant ce trajet,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes de la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) avec Île-de-France Mobilités.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) avec Île-de-France Mobilités.

PRECISE que cette convention prend effet à partir de la rentrée scolaire 2026-2027 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2029-2030.

2025/

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 19 DEC. 2025

Publié le : 19 DEC. 2025

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
notification.

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 19/12/2025 à 10:14